

PROCÈS-VERBAL séance extraordinaire

du mardi 1er août 2023 - 20 H 30

Président de séance : M PION Eric

Membres présents : Mme CHAMBOST Françoise, M. CHERBLANC Raphaël, M GIROUD Lucien, M LAURENT Benoit, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Éric

Membres absents excusés : Mme FOURNEL Béatrice a donné pouvoir à M PION Eric, Mme RONDEPIERRE Amandine a donné pouvoir à Mme CHAMBOST Françoise

Membres absents : Mme BISSUEL Victoire, M GUILLEMOT Olivier

Nombre des Conseillers en exercice : 10 présents : 6 votants : 8 quorum : 6

Secrétaire de séance : Françoise CHAMBOST

Ordre du jour de la séance :

- 1- Acquisition Licence IV du bar
- 2 - Questions diverses

1 - Acquisition licence IV du bar

M PION rappelle le contexte, les conseillers municipaux ont reçu par mail la chronologie des faits qui ont conduit Mme FOURNEL à programmer cette séance exceptionnelle :

Le 27 juillet, en fin d'après-midi, Mme FOURNEL a été informée que la licence est intégrée à la liquidation judiciaire. Dans le cadre de la liquidation judiciaire du "Baranous", la commune avait 3 mois pour revendiquer la propriété de la licence IV à compter de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales de cette liquidation judiciaire le 21 avril 2023.

Sur le courrier figurait seulement en bas de page une mention concernant les biens revendicables mais pas plus de détails et d'informations et Mme FOURNEL n'avait pas connaissance qu'une licence IV constituait un bien revendicable. Mme FOURNEL a contacté immédiatement le cabinet du commissaire-priseur en charge de la liquidation, Me INGELS, qui a répondu qu'aucune obligation ne lui incombait de porter à la connaissance de la commune cette obligation de revendication de licence IV mais que Machézal n'était pas la première commune à "se faire avoir". Du coup, la licence IV est entrée dans la liste des biens qui seront vendus aux enchères le Mercredi 2 août. 2 hypothèses alors :

- La licence IV se rajoute au lot mis à prix 5 000€ qui intègre le fonds de commerce + les lots de matériel
- Si aucun acquéreur ne se manifeste pour le lot global, la licence IV fera l'objet d'un lot à part mis à prix 300€

M PION indique que Mme FOURNEL l'a mandaté pour représenter la commune lors de la vente aux enchères du 2 août et qu'il convient de délibérer sur quelle fourchette de prix la commune se positionne pour éventuellement racheter cette licence IV si elle est mise en vente séparément.

M PION et Mme PAIN indiquent que la licence IV appartenait à la commune de Machézal depuis la liquidation judiciaire du restaurant de Mme LAMBERT en 2015, elle avait alors été achetée 600€ par la commune et mise à disposition avec le bail pour les commerçants.

Après discussions sur les différents scénarios possibles, M CHERBLANC indique avoir proposé à Mme FOURNEL que la commune fasse une offre d'achat du lot fonds de commerce global à 3 000€ par exemple si toutefois aucun acquéreur ne se manifeste pour la mise à prix de 5 000€ du fonds dans sa globalité. Mme FOURNEL n'est pas favorable, vu les discussions menées lors de la dernière séance de conseil municipal du 6 juillet 2023 et la possibilité de prendre une telle délibération n'est pas possible car elle n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de cette séance exceptionnelle de conseil municipal.

M PION indique qu'il faut donc fixer un prix minimum d'achat et un prix maximum pour le lot Licence IV et Mme CHAMBOST qui rédige la délibération en l'absence de Mme FOURNEL et Mme SAUTET et il rajoute qu'il faut déterminer un montant pour les frais de dossier correspondants : 25€ fixes + 14.28% du montant de l'enchère.

M PION propose de représenter la commune lors de la vente aux enchères du 2 août suite à la liquidation judiciaire de la SAS Le Baranous, de soutenir une enchère de 300€ minimum à 1 500€ maximum pour la licence IV et 250€ maximum pour les frais de dossiers correspondants et procède au vote

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

2 - Questions diverses

- M PION indique que les travaux de la station d'épuration avancent bien et qu'une pause pour congés va avoir lieu du 5 au 27 août théoriquement

La séance est levée à 21H50

Le président de Séance
Eric PION

Le secrétaire de séance
Françoise CHAMBOST